



Herbicide Authority Supreme

Rapport d'évaluation de la demande pour la catégorie B rationalisée, sous-catégories 3.10, 3.11

Numéro de la demande : 2019-1169
Demande : Catégorie B, sous-catégories 3.10 et 3.11 Application (nouvelles étiquettes ou modifications des étiquettes de produits – mélanges de réservoir, nouveaux parasites)
Produit : Herbicide Authority Supreme
Numéro d'homologation : Règlement N° 32562
Matières actives (m.a.) : Sulfentrazone (SFZ) et Pyroxasulfone (PYS)
Numéro du document de l'ARLA : 3013407

Contexte

L'herbicide Authority Supreme, contenant 250 g/L de pyroxasulfone (groupe 15) et 250 g/L de sulfentrazone (groupe 14), est homologué pour l'épandage de surface avant la plantation ou la pré-fusion sur les pois de grande culture, les pois chiches et le soja pour le contrôle des herbes annuelles et des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges. Pour obtenir des détails précis sur les utilisations, les taux d'application et les méthodes, les précautions, les restrictions et les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle, consultez l'étiquette du produit.

But de la demande

Le but de cette demande était de modifier l'enregistrement de l'herbicide Authority Supreme pour y inclure des allégations de lutte contre six espèces de mauvaises herbes, à savoir la digitale astringente, séneçon vulgaire, la morelle noire dans l'est du Canada, Powell pigweed, le pourpier potager et l'Oxalide de Dillénus.

Évaluation des propriétés chimiques, de la santé et de l'environnement

Une évaluation des propriétés chimiques n'était pas nécessaire puisqu'il n'y avait pas de changement à la composition chimique du produit. Il n'était pas nécessaire de procéder à des évaluations de la santé et de l'environnement puisque le profil d'utilisation, y compris les cultures hôtes, les taux d'épandage et le calendrier des produits constituants, demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

Une justification scientifique a été fournie et des homologations de produits antérieurs ont été envisagées pour appuyer l'ajout de six espèces de mauvaises herbes. Selon le poids de la preuve, on s'attendrait à ce que digitale astringente, séneçon vulgaire, la morelle noire dans l'est du

Canada, Powell pigweed, le pourpier potager et l'Oxalide de Dillénus soient contrôlés par une application d'herbicide Authority Supreme lorsqu'ils sont appliqués conformément aux directives de l'étiquette. En élargissant le spectre des mauvaises herbes cibles pour l'herbicide Authority Supreme, on donnera aux producteurs une certaine souplesse dans les options de lutte contre les mauvaises herbes.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Authority Supreme afin d'y inclure les allégations d'efficacité demandées.

Références

PMRA Doc Number	Reference
2974138	2019, Authority Supreme Herbicide (PCP No. 32562): Value Summary - Addition of Weeds, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.3,10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4,10.5.5

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.